Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8370616
Centre d'intérêt: 720

Québec (Province) Service de l'enseignement catholique.

La pastorale scolaire, enseignement secondaire. 1ère partie : rapport d'un questionnaire écrit auprès des responsables régionaux de la pastorale scolaire / Service de l'enseignement catholique. -- [Québec] : Le Service, 1972.
87 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Pastorale *Service de la pastorale *Education chrétienne *Enseignement religieux *Catéchèse *Attitude de l'administrateur *Opinion de l'administrateur *Questionnaire *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Aumônier *Pasteur *Rôle de l'aumônier

Le volume rend compte d'une enquête visant à dégager l'image d'ensemble de la situation de la pastorale au niveau secondaire, telle que perçue par les responsables régionaux de ce service. Les données recueillies concernent les effectifs du service, les rôles assumés par les pasteurs scolaires, leurs moyens d'action auprès des étudiants, des professeurs et des parents, les relations de la pastorale avec la catéchèse, la situation matérielle de la pastorale, la place de la pastorale dans les organigrammes, le financement et la gestion du service.

L'enquête a eu lieu en mai 1970 auprès des responsables de 55 commissions scolaires régionalisées et de 17 commissions scolaires non-régionalisées. Le questionnaire utilisé, reproduit dans le volume, comprenait 69 questions fermées et 26 questions ouvertes. Au total, 68 intervenants ont répondu au questionnaire. L'interprétation des informations recueillies a été confiée à un comité de neuf personnes. Les données portent sur l'année scolaire 1969-1970.

La plus grande partie des efforts des services de la pastorale a pour objet les élèves. L'action pastorale auprès des enseignants et des cadres scolaires est pratiquement inexistante. Les relations de la pastorale avec ces agents d'éducation est surtout d'ordre pédagogique. Quant à la collaboration au projet de la pastorale auprès des élèves, elle semble le fait de la majorité des professeurs d'enseignement religieux. Enfin, on constate l'absence de la communauté chrétienne, parents et pasteurs des paroisses, au projet de la pastorale scolaire. Par ailleurs, selon les répondants, les pasteurs scolaires ont établi comme objectif premier et fondamental de leur action l'animation des groupes.

Type de document: r

Notice(s) connexe(s): 8370615, 8370617, 8370618, 8370619
Auteur de l'analyse: ar

MINISTERE DE L'EDUCATION

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

LA PASTORALE SCOLAIRE

(Enseignement secondaire)

1ère partie

Rapport d'un questionnaire écrit auprès
des responsables régionaux de la pastorale scolaire.

Novembre 1972 Document S.E.C. 1.14

E D U Q 8370616

TABLE DES MATIERES

		PAGES
INTRODUCTION	.....	1
CHAPITRE I		
	Renseignements généraux	1
CHAPITRE II		
	L'action pastorale	5
CHAPITRE III		
	Le personnel	30
CHAPITRE IV		
	L'organigramme	47
CHAPITRE V		
	Relations et communications de la pastorale	56
CHAPITRE VI		
	Financement et gestion de la pastorale ...	63
CHAPITRE VII		
	Situation matérielle de la pastorale	74
CHAPITRE VIII		
	Pastorale et enseignement religieux	81
CONCLUSION	.....	87

INTRODUCTION

Ce rapport présente les données recueillies au moyen d'un questionnaire auprès des responsables de pastorale scolaire dans les cinquante-cinq (55) commissions scolaires régionalisées et dans les dix-sept (17) commissions scolaires non-régionalisées du Québec.

L'objectif poursuivi était de dégager l'image d'ensemble de la situation de la pastorale au niveau secondaire dans la province.

Le texte qui suit se divise en huit (8) chapitres. Dans le premier chapitre, nous donnons quelques renseignements généraux d'ordre statistique: population des étudiants et des professeurs, nombre d'écoles et d'écoles polyvalentes, identité des répondants. Les chapitres suivants fournissent des informations sur l'organisation, le contenu, la pédagogie, le financement et la gestion de la pastorale.

Ce rapport nous donne une certaine image de la situation d'ensemble de la pastorale scolaire au niveau secondaire dans la province. Il nous fournit des renseignements sur certains aspects de la pastorale: les effectifs du service, les rôles assumés par les pasteurs scolaires, leurs moyens d'action auprès des

étudiants, des professeurs et des parents, les relations de la pastorale avec la catéchèse, la situation matérielle de la pastorale, la place de la pastorale dans les organigrammes, le financement et la gestion du service.

Il est entendu cependant que cette étude est loin d'être concluante par elle-même. Il serait en effet difficile de s'y appuyer pour fixer les orientations de la pastorale scolaire au niveau secondaire. Elle ne nous permet pas, entre autre chose, de connaître les objectifs de la pastorale et les besoins des élèves que ce service tend à satisfaire.

Les limites de ce rapport tiennent de la technique utilisée. Nous avions demandé aux responsables de la pastorale scolaire, dans les commissions scolaires, de répondre au questionnaire en faisant appel aux ressources de leur milieu: directeurs diocésains de l'éducation chrétienne, équipe de pasteurs scolaires. Il nous est impossible de vérifier si les responsables de la pastorale scolaire ont répondu seuls au questionnaire ou en faisant appel aux ressources de leur milieu. Par ailleurs, il pouvait être difficile, par une seule réponse, de décrire avec précision des situations différentes dans plusieurs écoles d'une même commission scolaire. Cependant, comme on le sait, d'autres informations recueillies auprès des directeurs généraux, des principaux,

des pasteurs scolaires et des élèves viendront ajouter à ces premières données et nous fournir une connaissance plus complète de la situation de la pastorale scolaire au niveau secondaire dans la province.

N.B. La description de la méthodologie utilisée au cours de ce travail est contenue dans le document d'introduction S.E.C. 7.13.

CHAPITRE I

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le questionnaire comportait, au tout début, un certain nombre de questions (5) susceptibles de nous fournir des renseignements d'ordre statistique sur le nombre d'écoles secondaires et d'écoles polyvalentes, sur le nombre d'élèves fréquentant ces écoles et sur le nombre de professeurs enseignant à ces élèves. Ces renseignements sont compilés dans ce premier chapitre.

Il importe de souligner que ces renseignements valent pour l'année scolaire 1969-1970, année pendant laquelle le présent questionnaire a été administré.

1- IDENTITE DES REPONDANTS

Nous avions demandé aux responsables de la pastorale dans les commissions scolaires de répondre au questionnaire en faisant appel aux ressources de leur milieu. En réalité, ces questionnaires ont été signés par des responsables de pastorale scolaire dans 65 cas sur 68. Dans une commission scolaire c'est un coordonnateur de la pastorale qui a signé le questionnaire; dans les deux autres, c'est le directeur de l'enseignement. Il nous est impossible de vérifier si les signataires ont fait appel à la collaboration de leur milieu: équipe des pasteurs scolaires.

2- LE NOMBRE TOTAL D'ELEVES AU COURS SECONDAIRE

Pour l'année académique 1969-1970, le nombre d'élèves au cours secondaire était 478,427.

. commissions scolaires régionalisées:	370,468
. commissions scolaires non-régionalisées:	19,594
. C.E.C.M.:	74,000
. C.E.C.Q.:	14,365

Il importe de noter que ce ne sont pas là les chiffres officiels du ministère de l'Education.

3- TABLEAU DE DISTRIBUTION DES ELEVES SELON LES COMMISSIONS SCOLAIRES

. 4 commissions scolaires avaient moins de 1,000 élèves;

. 10 commissions scolaires avaient de 1,000 à 2,999 élèves;

. 17 commissions scolaires avaient de 3,000 à 4,999 élèves;

. 28 commissions scolaires avaient entre 5,000 et 10,000 élèves;

. 9 commissions scolaires avaient plus de 10,000 élèves dont la C.E.C.M. avec 74,000.

4- LE NOMBRE D'ECOLES SECONDAIRES

Pour l'année académique 1969-1970, il y avait 797 écoles secondaires en opération. De ce nombre, 75 seulement sont des écoles polyvalentes.

5- TABLEAU DE DISTRIBUTION DES ECOLES POLYVALENTES SELON LES COMMISSIONS SCOLAIRES

. aucune école polyvalente dans 16 commissions scolaires;

. une seule école polyvalente dans 20 commissions scolaires;

. 2 écoles polyvalentes dans 8 commissions scolaires;

. 3 écoles polyvalentes dans 5 commissions scolaires;

. 4 écoles polyvalentes dans 3 commissions scolaires;

. 5 écoles polyvalentes dans 2 commissions scolaires;

. A la C.E.C.M., il y avait 2 écoles polyvalentes.

6- LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS

Le nombre total d'enseignants au cours secondaire dans les 65

commissions scolaires qui ont répondu à cette question était de 23,573.

CHAPITRE II

L'ACTION PASTORALE

Ce chapitre comporte un total de 24 questions par lesquelles nous tenterons de connaître:

I- les sujets auprès desquels la pastorale projette son action;

II- la nature de cette action;

III- ses modalités d'exercice.

Nous allons ainsi recueillir des informations sur les objectifs de la pastorale, les rôles qui sont assumés par les pasteurs scolaires et la pédagogie mise en oeuvre dans la poursuite de ces objectifs.

I- Les sujets de l'action pastorale

Question: En général, dans votre commission scolaire, les pasteurs travaillent-ils surtout avec:

Numéroter à partir de 1 (le plus fréquemment) jusqu'à 5 (le moins fréquemment).

TABLEAU I

	1	2	3	4	5	abs.
les élèves:	60	4	2	0	1	10
les enseignants:	6	46	12	1	1	0
les parents:	0	0	5	31	28	3
les cadres scolaires:	5	11	34	12	4	1
les pasteurs de paroisses:	0	2	11	24	29	1

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes[1]:

- les élèves: 64 mentions
- les enseignants: 52 mentions
- les cadres scolaires: 16 mentions
- les pasteurs de paroisses: 2 mentions
- les parents: 0 mention

TOTAL: 134 mentions

(1) Les concentrations s'obtiennent par l'addition des deux premiers choix.

Remarques

1. La pastorale poursuit un projet auprès des cadres scolaires (16 mentions), auprès des enseignants (52 mentions), mais les élèves demeurent les premiers visés (64 mentions).

2. La collaboration de la pastorale avec les enseignants se révèle être importante (52 mentions). Mais avec quels enseignants la pastorale collabore-t-elle? Les professeurs d'enseignement religieux ou les autres? Et de quelle nature est cette collaboration?

3. Ce tableau nous révèle une certaine absence de la communauté chrétienne au projet de la pastorale auprès des étudiants.

   Il faut en effet souligner le peu de liens qui existent entre la pastorale scolaire et la pastorale paroissiale (2 mentions).

   La collaboration de la pastorale scolaire avec les parents est inexistante (0 mention). Quelques informateurs (5) nous disent cependant que c'est un "projet important de la pastorale mais qu'il est difficile de le réaliser en raison de l'absence de mécanismes de participation des parents à la vie de l'école". "On souhaiterait travailler davantage avec les parents mais on cherche encore les moyens de les faire venir à l'école".

II- La nature de l'action pastorale

Nous allons maintenant essayer de connaître la nature de l'action pastorale auprès des élèves, auprès des enseignants et auprès des parents afin de découvrir les rôles qui sont assumés par les pasteurs scolaires.

a) auprès des élèves

Question: En général, dans votre commission scolaire, Quel mode d'action auprès des étudiants la pastorale privilégie-t-elle?

Numéroter à partir de 1 (le mode d'action principal) jusqu'à 6 (le mode d'action le moins employé).

TABLEAU 2

	1	2	3	4	5	6	abs.
action liturgique:	4	12	7	16	21	8	3
rencontres personnelles (conseiller spirituel):	5	19	15	10	6	12	0
animation de groupes (discussion-échange):	33	17	9	3	0	1	4
réalisation de projets concrets (exposition - marches-chantiers-étu.):	6	7	9	17	10	15	3

TABLEAU 2 (suite)

	1	2	3	4	5	6	abs.
mouvements de jeunes (act. cath., soutis.):	1	2	6	10	21	21	6
présence et disponibilité à tous:	25	11	17	4	0	6	4

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- animation de groupes: 50 mentions
- présence et disponibilité à tous: 36 mentions
- rencontres personnelles: 24 mentions
- action liturgique: 16 mentions
- réalisation de projets concrets: 11 mentions
- mouvements de jeunes: 3 mentions

TOTAL: 140 mentions

Remarques

1. Il faut noter la place prépondérante de l'animation de groupes, de la disponibilité à tous et des rencontres personnelles. La minorité des mentions est attribuée aux tâches d'administration des sacrements et d'organisation de mouvements apostoliques qui étaient jadis assumés par les pasteurs scolaires.

   Il convient cependant d'indiquer ici l'interprétation qu'un

informateur donnait à ce fait:

> "Cette baisse de l'activité liturgique ne s'observe que dans la distribution automatique des sacrements. De plus, les mouvements apostoliques s'adressent à de petits groupes et non à de grands ensembles".

Il sera intéressant d'apprendre, par les autres documents de l'étude sur la pastorale scolaire, les raisons qui permettraient d'expliquer ce changement.

2. Le fait que les pasteurs donnent la priorité à l'animation, à la présence et aux rencontres personnelles, laisserait peut-être entendre que la personnalité de l'agent est un facteur prépondérant de l'action pastorale. L'important, c'est qu'il soit "disponible", qu'il "vive avec" les élèves pour les <u>animer</u> et les <u>conseiller</u> "comme un ami" et qu'en "temps opportun, il puisse arriver à célébrer avec eux".

> "Ces activités d'animation de groupes débouchent assez souvent sur la célébration liturgique".

b) <u>auprès des enseignants</u>

<u>Question</u>: En général, dans votre commission scolaire, quel mode d'action auprès <u>des enseignants</u> la pastorale privilégie-t-elle?

Numéroter à partir de 1 (le mode d'action principal) jusqu'à 7 (le mode d'action le moins employé).

TABLEAU 3

	1	2	3	4	5	6	7	abs.
rencontres personnelles:	30	14	15	2	2	1	0	3
rencontres de groupes à l'école:	2	19	18	16	5	1	3	3
stages de fin de semaine par petits groupes:	0	1	2	6	26	10	8	14
récollections spirituelles:	0	0	0	3	6	26	13	18
groupes de foyers:	1	0	4	3	7	19	16	17
comité d'étude sur les problèmes de l'école (étu., pédag.):	7	11	13	20	4	4	2	6
participation aux travaux des professeurs d'ens. rel.:	30	23	7	4	0	1	1	1

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- participation aux travaux des professeurs d'enseignement religieux: 53 mentions

- rencontres personnelles:	44 mentions
- rencontres de groupes à l'école:	21 mentions
- comité d'étude sur les problèmes de l'école:	18 mentions
- stages de fin de semaine:	1 mention
- groupes de foyers:	1 mention
- récollections spirituelles:	0 mention
TOTAL:	138 mentions

Remarques

Le tableau I nous indiquait que le projet de la pastorale auprès des enseignants était important. Ce tableau-ci nous invite à apporter quelques réserves. On voit, en effet, que les agents de pastorale travaillent surtout avec les professeurs d'enseignement religieux tandis que leur action auprès des autres enseignants se résume à des rencontres personnelles et à la participation à des comités d'étude sur les problèmes de l'école. L'action pastorale consistant en stages de fin de semaine, groupes de foyers, récollections spirituelles auprès des enseignants semble presqu'inexistante. Il importe de citer à l'appui de cette observation ce commentaire que sept informateurs nous font:

> "La pastorale auprès des enseignants est à élaborer et à définir".

et cet autre commentaire:

> "Les relations des animateurs de pastorales avec les enseignants sont d'ordre professionnel plutôt que d'ordre personnel".

Et pourtant l'on constate que les rencontres personnelles occupent une place importante dans les modes d'action de la pastorale auprès des enseignants.

c) auprès des parents

Question: En général, dans votre commission scolaire, quel mode d'action auprès des parents la pastorale privilégie-t-elle?

Numéroter à partir de 1 (le mode d'action principal) jusqu'à 4 (le mode d'action le moins employé).

TABLEAU 4

	1	2	3	4	abs.
rencontres avec l'Association des parents:	22	12	10	10	11
rencontres individuelles avec des parents:	25	24	9	4	5

TABLEAU 4 (suite)

	1	2	3	4	abs.
rencontres avec les parents au sein du conseil de pastorale:	4	1	17	29	16
projets collectifs (étudiants, enseignants, parents, pasteurs):	15	18	15	11	8

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- rencontres individuelles: 49 mentions
- rencontres avec les Associations: 36 mentions
- projets collectifs: 33 mentions
- rencontres au sein du Conseil de pastorale: 5 mentions

TOTAL: 123 mentions

Les données de ce tableau infirment les données recueillies dans le tableau I. On y lisait, en effet, que les pasteurs travaillent très peu avec les parents. Quelques responsables de la pastorale scolaire (4) donnent à cette contradiction l'interprétation suivante:

> "On constate qu'il y a effectivement plusieurs rencontres des pasteurs avec les parents mais que ces rencontres ne sont pas une priorité chez les responsables de la pastorale".

Le lecteur aura remarqué que la question demandait aux répondants de décrire une situation de fait et non des objectifs de la pastorale.

Corollaire

La collaboration des enseignants à l'action pastorale

Nous avons considéré le projet de la pastorale auprès des enseignants. Cependant, les tableaux précédents ne nous renseignaient pas sur la collaboration des enseignants à l'action pastorale auprès des élèves. Nous avons posé une question sur ce sujet.

Question: En général, avez-vous obtenu la collaboration des enseignants aux activités de la pastorale?

Réponses:		
	Oui:	54
	Non:	11
	Abstentions:	3

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. Les informateurs qui affirment avoir obtenu cette collaboration des enseignants à l'action pastorale précisent que cette collaboration n'est toutefois pas toujours facile.

- cinq (5) nous disent que cette collaboration est

très facile à obtenir "de la part des catéchètes et non des autres enseignants";

- trente-quatre (34) nous disent que cette collaboration est assez facile à obtenir;

- pour les autres (15), il semble que cette collaboration est tantôt assez difficile et tantôt très difficile. Quelques informateurs (9) expliquent cette difficulté par une "application rigoureuse de certaines clauses de la convention collective des enseignants"; d'autres informateurs (4) expliquent que cette collaboration est rendue difficile par "l'absence de conviction religieuse des enseignants" et leur "conception erronée de la pastorale"; enfin, pour un (1) informateur, il semble que cette situation soit attribuable "à la difficulté qu'ont les pasteurs de travailler en équipe".

Remarques

1. Relevons ici quelques interventions qui pourraient susciter la réflexion du lecteur au sujet de cette collaboration des

enseignants à l'action pastorale auprès des élèves:

> "Il faut avoir à l'horizon les nombreuses difficultés syndicales et le peu de possibilités de regroupement des enseignants".

> "On rencontre chez beaucoup d'enseignants une conception très étroite de la pastorale: l'aumônier est celui qui confesse, dit des messes et fait des directions spirituelles".

> "Il faut inventer des mécanismes par lesquels les enseignants pourront dire leur mot sur la vie de l'école".

2. Nous n'avons malheureusement pas d'information sur la nature de cette collaboration des enseignants à l'action pastorale. Trois informateurs seulement nous donnent des précisions sur cette collaboration:

> "En général, les professeurs passent des périodes aux aumôniers".

Ce sont là des renseignements trop minces pour nous permettre de conclure quoi que ce soit.

III- <u>Les modalités d'exercice de l'action pastorale</u>

Nous avons constaté dans le tableau I que les élèves demeurent les premiers visés par l'action pastorale et que cette

action consiste surtout en de l'animation de groupes, de la présence et des rencontres individuelles. L'étude des modalités d'exercice de cette action pastorale nous permettra de mieux connaître son importance auprès des étudiants.

a) le pourcentage d'élèves rencontrés

1. en dehors des périodes d'enseignement

Nos informateurs nous apprennent que la possibilité de rencontrer les élèves en dehors des périodes d'enseignement existe dans 58 commissions scolaires sur 68. Le pourcentage approximatif moyen d'élèves rencontrés est d'environ 25% de la population étudiante.

2. pendant les périodes d'enseignement

Rappelons ici cette intervention de trois informateurs qui nous apprenaient "qu'en général les enseignants passent des périodes aux aumôniers". Aucun renseignement nous indique l'importance de cette situation. Par contre, plusieurs écoles ont inscrit à l'horaire scolaire des périodes régulières ou occasionnelles pour l'activité pastorale (périodes différentes de celles de l'enseignement religieux).

Périodes régulières

Il y a une ou plusieurs périodes régulières de l'horaire

scolaire qui sont attribuées à la pastorale dans 188 écoles sur un total de 797. La fréquence de ces périodes par mois va de 1 à 4.

Ces périodes de pastorale régulières sont programmées dans 14 commissions scolaires et ne le sont pas dans 15 autres. Nous n'avons pas eu de renseignements sur cette question de la part des 39 autres commissions scolaires interrogées.

Périodes occasionnelles

417 écoles secondaires ont inscrit à l'horaire scolaire des périodes occasionnelles pour les activités pastorales. Ces périodes de pastorale occasionnelles sont programmées dans 24 commissions scolaires et ne le sont pas dans les autres.

Remarques

Plus de 75% des écoles secondaires ont donc prévu à l'horaire une ou plusieurs périodes régulières ou occasionnelles pour l'action pastorale.

Il importe cependant de souligner la situation qui prévaut dans les écoles polyvalentes. 73.5% de ces écoles (55/75) ont prévu

des périodes de pastorale occasionnelles (26 écoles) ou régulières (29 écoles) à l'horaire. Un informateur nous fait remarquer que les possibilités pour la pastorale de rencontrer les élèves en dehors des périodes d'enseignement dans ces écoles polyvalentes sont très restreintes.

Nous avons reçu peu de renseignements sur l'utilisation de cette période de pastorale et sur le contenu des programmes de pastorale scolaire. Nous savons, tout au plus, que dans 4 commissions scolaires cette période de pastorale est calculée sur la charge d'enseignement des professeurs de catéchèse. De plus, huit informateurs nous disent que les activités de la pastorale se réalisent durant les périodes de catéchèse. Ces constatations conduiront peut-être le lecteur à s'interroger sur la coordination de cette période de pastorale avec celles de l'enseignement religieux?

b) <u>modes de rencontre des étudiants</u>

Nous avons constaté que les pasteurs scolaires donnaient la priorité à l'animation de groupes (cf. Tableau 2). Il serait maintenant intéressant de connaître les modes de rencontre des élèves qui sont exploités par les pasteurs.

Question: En général, quel mode de rencontre favorise-t-on le plus fréquemment?

Numéroter à partir de 1 (le plus fréquent) jusqu'à 5 (le moins fréquent).

TABLEAU 5

	1	2	3	4	5	abs.
rencontres de fin de journée (demi-stages à l'école):	9	7	20	10	14	7
les stages de fin de semaine en dehors de l'école:	8	17	11	12	12	7
les rencontres du midi:	9	16	15	10	10	6
les stages durant les jours de classe (1 A.M. par mois):	10	17	6	10	12	12
les rencontres de groupes durant les périodes de pastorale:	32	6	2	6	7	15

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- rencontres de groupes durant les périodes de pastorale: 38 mentions
- les stages durant les jours de classe: 27 mentions
- les stages de fin de semaine en dehors de l'école: 25 mentions
- les rencontres du midi: 25 mentions
- les rencontres de fin de journée: 16 mentions

TOTAL: 131 mentions

Il convient de noter la place importante qu'occupent les stages de fin de semaine en dehors de l'école. Il semble que la pastorale manifeste une certaine tendance à sortir de l'école par l'organisation de ces stages de fin de semaine. Quelle interprétation faut-il donner à ce mouvement?

Nous trouvons, dans les interventions de nos informateurs, deux types d'interprétation.

1. D'après six (6) informateurs, "la pastorale ne peut pas se confiner aux limites physiques du bâtiment scolaire". Selon eux, "l'expérience de la maison de pastorale s'avère un succès et doit être promue". Cette opinion semble être appuyée par huit autres informateurs qui désireraient le faire mais se plaignent de la "difficulté d'organiser ces rencontres en dehors du temps de classe en raison du transport scolaire et du double horaire". Par ailleurs, il semble que "ces stages de fin de semaine sont le prolongement de l'activité de l'école et qu'ils sont organisés à l'école pour être ensuite réalisés à l'extérieur de l'école".

2. D'autres informateurs estiment que la pastorale réalise ces stages en dehors de l'école "parce qu'il

n'y a pas moyen de faire quoi que ce soit à l'intérieur de l'école telle qu'elle est organisée actuellement. Dans une telle organisation, la pastorale ne peut vivre". Ces derniers informateurs proposent deux solutions:

- organiser dans l'horaire un bloc de cours complémentaires à l'intérieur duquel il serait possible d'intégrer les activités pastorales;

- organiser une meilleure animation du milieu... en repensant la grille horaire pas seulement en fonction de l'enseignement. Ils estiment qu'alors ces stages de fin de semaine en dehors de l'école vont tendre à disparaître, les activités de pastorale s'intégreraient à nouveau à l'école.

c) <u>le conseil de pastorale</u>

Dans certaines commissions scolaires, la modalité d'exercice de l'action pastorale qui retient le plus l'attention, c'est le conseil de pastorale. Nous avons donc tenter de connaître la situation à ce point de vue.

Question: Dans combien d'écoles, disposez-vous d'un organisme de planification (exemple: un conseil de pastorale) devant assurer la coordination de l'action pastorale?

Réponses: 223 écoles sur 797 disposent d'un tel conseil de pastorale, soit 28% des écoles de la province. La composition de ce conseil varie d'une école à l'autre; elle va de 3 personnes à 10 personnes. Ces conseils de pastorale se réunissent généralement de 1 à 3 fois par trimestre. Dans 13 commissions scolaires, ces conseils se réunissent jusqu'à 6 ou 8 fois par trimestre.

La représentation des différents groupes sur ces conseils de pastorale se répartit comme suit:

TABLEAU 6

	toujours	souvent	parfois	jamais	abs.
direction:	22	7	15	6	17
aumôniers:	50	0	1	1	16
enseignants:	38	9	4	14	2
étudiants:	23	12	8	5	19

TABLEAU 6 (suite)

	toujours	souvent	parfois	jamais	abs.
parents:	3	0	21	23	20
service aux Etudiants:	14	3	7	13	29

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- aumôniers: 50 mentions
- enseignants: 47 mentions
- étudiants: 35 mentions
- direction: 29 mentions
- service aux Etudiants: 17 mentions
- parents: 3 mentions

TOTAL: 181 mentions

Remarques

1. Représentation

Il faut noter la représentation importante des enseignants et des étudiants sur ces conseils de pastorale.

Un informateur nous apprend que ce conseil est composé de professeurs d'enseignement religieux.

Il faut aussi noter la faible participation des parents. Onze (11) informateurs nous disent douter de la représentativité de ces conseils:

> "On doute de la représentativité de certains conseils de pastorale".

Il est assez difficile d'interpréter cette dernière observation.

2. L'efficacité de ces conseils

La grande majorité de nos informateurs croient en l'efficacité de ces conseils de pastorale scolaire:

- pour la création d'une communauté de foi
  - 45 disent oui
  - 9 disent non
  - 13 ne répondent pas

- pour la planification de la pastorale
  - 52 disent oui
  - 3 disent non
  - 13 ne répondent pas

- pour le soutien des activités pastorales
  - 51 disent oui
  - 4 disent non
  - 13 ne répondent pas

Trois (3) de nos informateurs doutent de l'efficacité de ces conseils:

> "Après expérience, nous pensons que les objectifs visés par les conseils sont atteints plus facilement que par d'autres moyens".

3. Le nombre de ces conseils

On constate qu'un nombre relativement petit d'écoles (28%) ont un conseil de pastorale scolaire alors que la grande majorité des responsables de pastorale jugent ces conseils très efficaces. Les 223 écoles qui ont un tel conseil de pastorale se répartissent dans 42 commissions scolaires. Il semble donc que des difficultés ont empêché plusieurs écoles de réaliser l'objectif envisagé. Des difficultés qui sont identifiées dans les interventions suivantes auraient empêché plusieurs écoles de réaliser l'objectif envisagé.

- sept (7) informateurs nous disent qu'ils est "difficile d'organiser des rencontres dans l'horaire";

- pour onze (11) informateurs c'est "la charge des enseignants et la norme 1/17 qui ne laissent pas aux enseignants beaucoup de temps à donner bénévolement pour siéger en permanence sur un conseil de pastorale structuré";

- enfin, deux (2) informateurs nous disent que ce sont les directions d'écoles qui "s'y opposent ou se refusent à s'engager".

Conclusion

Au dire de nos informateurs, la pastorale projetterait une action auprès des étudiants, des enseignants, des cadres scolaires et des parents. Les informations recueillies nous apprennent que les élèves sont les premiers visés. L'action pastorale auprès des enseignants et des cadres scolaires est pratiquement inexistante. Les relations de la pastorale avec ces agents d'éducation sont plutôt d'ordre pédagogique que d'ordre pastoral. Par ailleurs, la collaboration des enseignants au projet de la pastorale auprès des élèves semble être le fait de la majorité des professeurs d'enseignement religieux. Enfin, on constate, par ces informations, une certaine absence de la communauté chrétienne, parents et pasteurs de paroisses, au projet de la pastorale scolaire auprès des élèves.

Les moyens d'action auprès des étudiants sont nombreux, diversifiés. On distingue des actions de masse, des actions de petits groupes et des rencontres individuelles. Ces moyens d'action n'insistent pas sur la célébration des sacrements et les mouvements d'action catholique. En effet, les pasteurs scolaires ont établi comme "objectif premier et fondamental" de leur action

"l'animation des groupes".

Ce "rôle d'animateur" ou cet "objectif d'animation", les pasteurs scolaires le poursuivent par un ensemble de moyens pédagogiques. Un pourcentage très élevé d'écoles (75%) ont prévu à l'horaire scolaire une ou des périodes régulières ou occasionnelles pour les activités pastorales. On ne connaît pas l'utilisation qui est faite de ces périodes ni les programmes de pastorale qui ont été élaborés à cette fin.

Dans d'autres écoles, on accorde plus d'importance aux mini-stages de fin de journée à l'école et aux stages de fin de semaine en dehors de l'école. Le pourcentage approximatif moyen d'élèves rencontrés par ces stages se chiffre à 25%.

Enfin rappelons qu'un pourcentage relativement important des écoles (28%) compte beaucoup sur le travail d'un conseil de pastorale. L'efficacité de ce conseil semble admise par la majorité de nos informateurs. Mais quelques informateurs doutent de la participation réelle des enseignants et des étudiants sur ce conseil de pastorale ou de leur représentativité.

CHAPITRE III

LE PERSONNEL

Cette action pastorale auprès des étudiants et des enseignants est coordonnée au niveau de la commission scolaire et réalisée au niveau des écoles par un personnel spécialisé. Qui sont ces gens? Comment se fait leur engagement et à partir de quels critères?

I- Au niveau de la commission scolaire

Une première série de questions (4) portaient sur les effectifs de la pastorale au niveau de la commission scolaire et sur le mode d'engagement de ce personnel.

a) le directeur

Question: Le service dispose-t-il d'un directeur de pastorale?

Réponses:

à plein temps:	41
à temps partiel:	24
abstentions:	3

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. Certains directeurs de pastorale engagés à plein temps

assument en outre les fonctions suivantes:

- 1 est directeur diocésain d'éducation chrétienne;
- 1 est directeur général des écoles;
- 1 est professeur;
- 2 sont directeurs de pastorale dans 3 commissions scolaires.

. Les directeurs de pastorale engagés à temps partiel assument en plus les fonctions suivantes:

- 7 sont coordonnateurs de l'enseignement religieux au secondaire;
- 10 sont aumôniers d'écoles;
- 9 sont responsables de la pastorale et de la catéchèse à l'élémentaire.

N.B. Deux directeurs de pastorale à temps partiel assument en même temps deux autres fonctions.

Remarques

1. Il semble, au dire de nos informateurs, qu'il existe plusieurs processus d'acceptation ou de reconnaissance par une commission scolaire d'une personne comme responsable régional de la pastorale. Le plus grand nombre ont reçu le titre de directeur

de pastorale par résolution de la commission scolaire. Dans la majorité de ces commissions scolaires, il existe des définitions de tâches qui explicitent alors ce que veut dire le titre de directeur de pastorale. C'est à ces personnes qu'incombe par exemple "la responsabilité d'assigner les aumôniers aux différentes écoles de la commission scolaire". Ailleurs, c'est l'équipe de pasteurs scolaires qui suggère un nom que la commission scolaire ratifie par résolution au poste de responsable ou chef du service de la Pastorale.

Des renseignements obtenus du service de l'Information du ministère de l'Education nous révèlent qu'il existe toute une liste de dénominations pour désigner la tâche du responsable régional de la pastorale scolaire: directeur de pastorale, responsable de la pastorale, chef du service de la Pastorale.

2. Il semble qu'il y a une tendance assez marquée (29 sur 68) à confier aux responsables régionaux de la pastorale scolaire une ou deux autres fonctions.

3. Les chiffres obtenus par cette enquête nous révèlent que, pour l'année scolaire 1969-1970, sept (7) responsables régionaux de la pastorale scolaire assumaient aussi la fonction de coordonnateur de l'enseignement religieux au secondaire. Des informations recueillies en octobre 1970 auprès des directeurs

généraux des écoles dans les 55 commissions scolaires régionalisées indiquent que ce nombre augmente de façon importante pour l'année scolaire 1970-1971 jusqu'à atteindre le total de seize (16). Nous savons, par ailleurs, que la même situation se rencontre dans le plus grand nombre des dix-sept (17) commissions scolaires non-régionalisées.

N.B. Nous aborderons plus longuement cette question des relations de la pastorale et de l'enseignement religieux au chapitre huitième.

b) le directeur-adjoint

Question: Le service dispose-t-il d'un directeur-adjoint pour l'élémentaire?

Réponses: à temps plein 11

à temps partiel: 5

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. 1 commission scolaire a engagé un directeur-adjoint pour l'enfance inadaptée;

. 5 commissions scolaires ont engagé un directeur-adjoint pour la pastorale au secondaire; un est à plein temps et les quatre autres sont à temps partiel.

Remarques

Nos informateurs attestent qu'il n'existe que seize (16) directeurs-adjoints pour la pastorale au niveau élémentaire. Mais à ce nombre, il faut ajouter les neuf (9) directeurs de pastorale au secondaire qui sont en même temps responsables de la pastorale et de la catéchèse à l'élémentaire (cf. p. 27).

L'entente conclue entre le ministère de l'Education et l'Episcopat du Québec sur la pastorale scolaire au secondaire prévoyait la possibilité d'engager des directeurs-adjoints pour la pastorale à l'élémentaire et de les payer à même le budget de $11 par élève du cours secondaire. Il semble qu'alors le ministère de l'Education envisageait que le responsable de la pastorale, dans une commission scolaire régionale, devait superviser à la fois la pastorale au secondaire et la pastorale dans les commissions scolaires élémentaires qui constituaient le bassin de population de la commission scolaire régionale. Au dire des directeurs généraux et des principaux d'écoles (cf. Document S.E.C. 7.15), le fait qu'il y ait si peu de directeurs-adjoints pour la pastorale à l'élémentaire s'expliquerait par un ensemble de raisons. Parmi ces raisons, il importe d'en identifier trois: le manque de personnel, l'insuffisance du budget de la pastorale au secondaire due à l'augmentation des salaires des pasteurs, le trop grand nombre de commissions scolaires à l'élémentaire.

c) le personnel de secrétariat

Question: Le service dispose-t-il d'un personnel de secrétariat?

Réponses: . temps plein: 23

à temps partiel: 31

aucun personnel: 11

abstentions: 3

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. Dans seize (16) commissions scolaires, il existe un "pool" de secrétaires pour l'ensemble des services aux Etudiants. La pastorale utilise ce service de secrétariat.

. Dans douze (12) commissions scolaires la pastorale utilise le secrétariat de la direction générale des écoles.

. Trois (3) commissions scolaires ont engagé une secrétaire à plein temps pour la pastorale et le département de l'enseignement religieux.

. Trois (3) commissions scolaires utilisent les services de secrétariat de l'Office diocésain de l'Education chrétienne.

Ces services sont payés par contrat d'honoraires[1].

. Dans une commission scolaire, il existe un documentaliste et, dans une autre, il existe une secrétaire-animatrice de la pastorale.

d) l'engagement du personnel

Questions: L'engagement de ce personnel est-il sanctionné par une résolution de la commission scolaire?

Réponses:

Oui:	50
Non:	11
Abstentions:	7

Remarques:

Personne ne devrait pouvoir entrer dans une école pour y exercer une fonction éducative sans qu'il ne soit engagé par la commission scolaire. Les onze (11) réponses négatives sont de nature à soulever des interrogations sérieuses.

Il semble que cet engagement se fasse selon des modes bien différents d'un endroit à l'autre[2].

---

(1) Dans ce cas le directeur diocésain d'éducation chrétienne est directeur de pastorale dans ces trois commissions scolaires.

(2) Les informations recueillies auprès des directeurs généraux nous donnent beaucoup de précisions sur ce sujet (document S.E.C. 7.15).

II- Au niveau de l'école

Ici encore nous étions intéressés à connaître les effectifs de la pastorale ainsi que les modes et les critères d'engagement de ce personnel.

a) les effectifs

Question: Pour soutenir les activités pastorales, dans combien d'écoles dispose-t-on d'un personnel permanent?

Réponses: Un grand total de 566 sur 797 écoles possèdent un personnel permanent pour soutenir les activités pastorales. Trois commissions scolaires non-régionalisées ne disposent pas d'un personnel permanent pour la pastorale.

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. Le personnel de la pastorale dans l'ensemble des écoles secondaires de la province se répartit comme suit:

- 718 prêtres-aumôniers

  419 sont engagés à plein temps
  299 sont engagés à temps partiel

- 34 animateurs laïcs

  18 sont engagés à plein temps

  14 sont engagés à temps partiel

  (2 commissions scolaires ne nous ont pas indiqué la répartition de la tâche de leur animateur laïc)

- 27 animateurs religieux

  14 sont engagés à plein temps

  13 sont engagés à temps partiel

. Le nombre de journées par semaine accumulées par le personnel à temps partiel (prêtres-laïcs-religieux) est de 773.8 jours soit la tâche complète de 154.7 animateurs de pastorale à temps plein.

. Nous avons donc le chiffre total de 605 animateurs de pastorale à plein temps pour une population de 478,427 élèves, ce qui représente une moyenne provinciale de 1 pasteur par 787 élèves (1/787).

. Cette norme pasteur-élèves varie d'une commission scolaire à l'autre.

NORME	NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES
1/600	22
1/700	18
1/800	8

NORME	NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES
1/900 - 1000	9
1/1100 - 1500	5
1/1718	1
1/350	1

Remarques

De l'avis de quelques informateurs (4), les chiffres révèlent une augmentation des animateurs laïcs et religieux par rapport aux années précédentes. En 1969-1970, il y a 61 animateurs laïcs et religieux en pastorale, ce qui représente 10% du nombre total de pasteurs à plein temps.

Il est permis de se demander quelles furent les véritables raisons qui ont été à l'origine de cette politique d'engager des laïcs et des religieux comme animateurs de pastorale. Est-ce pour pallier à l'insuffisance du nombre de prêtres, ou pour appliquer un principe d'organisation pastorale, ou à cause des conséquences de la convention collective des enseignants?

Selon un certain nombre d'informateurs, il est bien évident que la présence de ces laïcs et de ces religieux a permis à la pastorale de se rapprocher de la norme gouvernementale de 1 pasteur scolaire par 600 élèves. Par ailleurs, l'application rigide de cette norme est contestée par nos informateurs. "Lors de l'engagement du personnel de la pastorale, il ne faut pas

s'efforcer de respecter à tout prix cette norme et être obligé d'engager plusieurs pasteurs à temps partiel. Il faut plutôt tenir compte de l'unité de travail à accomplir dans une école donnée, du type d'organisation scolaire, des ressources en personnel qualifié et des besoins réels du milieu".

> "La norme 1/600 ne devrait pas être considérée comme un objectif à atteindre. Elle pourrait être une indication parmi d'autres. Le critère principal devrait être les conditions du contexte scolaire particulier. Ainsi, par exemple, une école de 500 élèves a peut-être besoin d'un animateur de pastorale à temps plein tandis qu'une autre école de 1,500 élèves peut très bien fonctionner avec un ou deux animateurs. Bref, il faut tenir compte de l'organisation scolaire, du nombre d'élèves, de l'engagement des éducateurs en pastorale, des besoins réels du milieu, des disponibilités en personnel compétent pour l'animation pastorale".

Il importe tout de même de souligner le très grand nombre de pasteurs scolaires à temps partiel. Nous en comptons 326 au total (299 prêtres et 27 laïcs ou religieux). Dans le cas des prêtres, plusieurs sont aussi vicaires ou curés de paroisses. Il est permis de se demander qu'elles sont les raisons qui expliquent cette situation: la pénurie de prêtres, le trop grand nombre de petites écoles dont la population étudiante est inférieure à 600 ou le souci d'atteindre la norme autorisée de 1 pasteur par 600 élèves?

b) les modes d'engagement du personnel

Questions: L'engagement du personnel est-il sanctionné par une résolution de la commission scolaire?

Réponses:

Oui:	52
Non:	14
Abstentions:	2

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. Dans onze (11) commissions scolaires, on signale que le directeur de pastorale présente aux commissaires une liste venant de l'Evêché. Cette liste est approuvée globalement.

. A la C.E.C.M., il y a demande d'emploi, comité de sélection et ratification par la commission scolaire. Cinq (5) commissions scolaires souhaitent arriver à cela.

. A certains endroits, les pasteurs scolaires signent un contrat individuel. Ailleurs, un prêtre reçoit une obédience de son évêque et cette obédience est sanctionnée par la commission scolaire sans être révisée. Ailleurs encore, c'est le responsable régional de la pastorale qui fait les entrevues des candidats et qui fait la sélection. La liste est ensuite soumise à l'Evêché pour approbation puis elle est sanctionnée par la commission scolaire.

N.B. Des informations plus nombreuses nous seront fournies sur ce sujet par les autres documents complétant cette étude. (Cf. S.E.C. 7.15 et 7.17)

c) les critères d'engagement

. des aumôniers

Questions: Parmi les critères suivants, lesquels vous semblent les plus importants lors de l'engagement d'un aumônier?

Numéroter à partir de 1 (le plus important) jusqu'à 5 (le moins important).

TABLEAU 7

	1	2	3	4	5	abs.
expérience pastorale antérieure:	13	9	13	12	16	4
études spécialisées en pastorale:	4	13	18	20	8	4
formation pédagogique:	4	4	8	14	32	5
connaissance du milieu scolaire:	9	20	17	14	3	4
l'aptitude en animation:	42	16	4	2	0	3

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- aptitude en animation: 58 mentions

- connaissance du milieu scolaire: 29 mentions
- expérience pastorale: 22 mentions
- études spécialisées en pastorale: 17 mentions
- formation pédagogique: 8 mentions

TOTAL: 134 mentions

Remarques

Il faut noter la place de l'aptitude en animation et des études spécialisées en pastorale. Il est assez logique que le critère le plus important soit l'aptitude en animation puisque les pasteurs font de l'animation de groupes "leur objectif premier et fondamental". Il faut, par ailleurs, remarquer le peu d'importance qu'on accorde aux études en pastorale.

Ce tableau nous pose la question suivante: quelle est le spécifique de l'action pastorale? Est-ce l'animation de groupes? Les pasteurs scolaires sont-ils devenus des animateurs de groupes?

. des laics ou religieux

Question: Parmi les critères suivants, lesquels vous semblent les plus importants lors de l'engagement d'un animateur de pastorale, laïc ou religieux?

TABLEAU 8

	1	2	3	4	abs.
des personnes ayant les qualifications exigées pour les enseignants:	2	9	12	36	8
des personnes ayant une expérience dans l'enseignement religieux:	3	13	27	17	7
des personnes ayant une formation spécialisée en pastorale:	8	32	15	5	7
des personnes ayant une aptitude en animation:	51	7	4	0	5

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- des personnes ayant une aptitude en animation: 58 mentions
- des personnes ayant une formation spécialisée en pastorale: 40 mentions
- des personnes ayant une expérience en enseignement religieux: 16 mentions
- des personnes ayant les qualifications exigées pour les enseignants: 11 mentions

TOTAL: 125 mentions

Remarques

Il nous faut faire ici les mêmes remarques que précédemment

concernant la place de l'aptitude en animation. Notons aussi, qu'on exige des animateurs laïcs et religieux une formation spécialisée en pastorale. Le fait qu'on n'accorde pas la priorité à cette formation spécialisée dans le cas des pasteurs scolaires s'expliquerait peut-être par une certaine conviction que les études en théologie préparent adéquatement les prêtres à la pastorale scolaire au secondaire.

Enfin, il importe de souligner que la formation pédagogique ne semble pas préoccuper beaucoup les responsables régionaux de la pastorale. Ce n'est pas là un critère prioritaire pour le choix d'un prêtre, d'un laïc ou religieux comme pasteur scolaire.

Conclusion

Après cinq (5) ans de présence de la pastorale dans les écoles, on constate que le personnel est très nombreux.

Au niveau de la commission scolaire, on note une certaine tendance à confier aux responsables régionaux de la pastorale plusieurs fonctions.

Les administrateurs scolaires (33 sur 68) semblent vouloir progressivement unifier les tâches de supervision de la pastorale et de coordination de l'enseignement religieux. Enfin, un

nombre important de ces responsables régionaux de pastorale scolaire assument aussi soit directement (9), soit par l'intermédiaire d'adjoints (16), la responsabilité de la pastorale et de l'enseignement religieux dans les commissions scolaires élémentaires qui constituent le bassin de population d'une même commission scolaire régionale.

Au niveau des écoles, on constate une tendance à engager des pasteurs scolaires à plein temps. Sans se donner pour objectif d'atteindre nécessairement la norme gouvernementale de 1 pasteur par 600 élèves, on tend à se rapprocher de cette norme par l'engagement de laïcs et religieux. Des informateurs nous disent que "l'engagement de ces nouveaux agents de pastorale est nécessité, par ailleurs, par la difficulté de compter sur le bénévolat des enseignants pour soutenir les activités pastorales".

Enfin, il semble que les modes d'engagement du personnel de la pastorale varient d'un endroit à l'autre. Quelques informateurs souhaitent qu'on fixe une procédure précise pour l'engagement du personnel de la pastorale, qu'on détermine des critères d'engagement et un brevet de capacité.

CHAPITRE IV

L'ORGANIGRAMME

Le chapitre que nous abordons maintenant traite de la place de la pastorale dans les organigrammes scolaires. Nous tenterons de connaître le jugement d'appréciation que portent nos informateurs sur les types de rattachement de la pastorale qui sont expérimentés au niveau de la commission scolaire et au niveau de l'école. Ensuite, nous demanderons à nos informateurs de nous donner leur opinion sur le meilleur type de rattachement de la pastorale et les raisons qui motivent leur choix.

I- Au niveau de la commission scolaire

a) les différents types de rattachement expérimentés et leurs appréciations

Question: Le service de Pastorale est-il rattaché?

- à la direction générale: 32
- à la direction pédagogique: 13
- aux services aux Etudiants: 18
- autres: 2
- abstentions: 3

Appréciations données par des informateurs

. Quatre (4) répondants disent qu'ils jugent inacceptable

que leur service de Pastorale soit rattaché aux services de la vie étudiante. Aucun de ces répondants n'indique les raisons.

. Dans cinq (5) commissions scolaires, le directeur général est aussi le directeur des services de la vie étudiante.

. Un autre affirme que c'est à la suite d'un compromis non souhaitable que son service de Pastorale est rattaché aux services de la vie étudiante. Il n'indique pas pourquoi ni comment il s'agit d'un compromis non souhaitable.

. Enfin, deux (2) autres jugent que le rattachement aux services de la vie étudiante rend son service inefficace en le réduisant à exercer ses activités auprès des seuls étudiants.

Remarques

Le trop petit nombre d'interventions sur l'appréciation des différents types de rattachement qui sont effectivement expérimentés ne nous permet pas d'évaluer la valeur de l'un et de l'autre. Nous verrons par contre, à la question suivante, qu'un très grand nombre d'informateurs identifient plusieurs raisons pour lesquelles ils préfèrent tel type de rattachement à tel autre.

b) le meilleur type de rattachement et les motifs énoncés

Question: Quel rattachement vous paraît répondre le mieux aux responsabilités et aux activités de la pastorale?

- à la direction générale: 51
- à la direction pédagogique: 10
- aux services aux Etudiants: 2
- autres: 2
- abstentions: 3

Motifs énoncés par les informateurs

- pour un rattachement au directeur général

. 32 disent que la pastorale doit être au service de toute la communauté scolaire et non pas au service des seuls étudiants.

. 11 pensent que le directeur de pastorale doit être là où se prennent les décisions puisque c'est lui qui doit veiller à l'orientation générale de l'esprit chrétien des écoles selon les préambules des règlements du Comité catholique.

. 5 pensent que ce rattachement assurerait à la pastorale son besoin d'une franche liberté d'action.

. "Pour une meilleure coordination de tous les secteurs de la pastorale scolaire".

. "Pour une intégration harmonieuse de la pastorale à l'école".

. "Pour que la pastorale puisse exercer sa fonction de conseil".

- pour un rattachement à la direction pédagogique

. 6 disent que la pastorale doit conseiller le directeur des services pédagogiques dans l'élaboration des politiques et des programmes.

. 3 pensent que ce rattachement assurerait une collaboration plus efficace avec l'enseignement religieux et une plus grande intégration de la pastorale à la vie scolaire.

. Un dixième informateur n'indique pas les raisons de son choix.

- pour un rattachement aux services de la vie étudiante

. 2 informateurs préconisent un rattachement aux services de la vie étudiante.

. "Pour que la pastorale soit un véritable service et pour assurer à l'étudiant un éventail de services coordonnés et unifiés".

. "Sans ce rattachement aucun autre rattachement ne pourrait se réaliser".

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. Un informateur est favorable à un rattachement de la pastorale aux services de la vie étudiante au niveau de l'école seulement. Au niveau de la commission scolaire, il préfère un rattachement au directeur général. Il n'indique pas les raisons de son choix.

. Un autre informateur est favorable à un rattachement aux services de la vie étudiante mais "seulement en ce qui concerne les budgets". Lui non plus n'indique pas ses raisons.

Remarques

Des dix-huit (18) informateurs qui affirment que dans leurs commissions scolaires la pastorale scolaire est rattachée aux services de la vie étudiante, deux (2) seulement estiment que ce type de rattachement répond le mieux aux responsabilités et aux activités de la pastorale. La grande majorité de nos informateurs (70%) revendiquent un rattachement au directeur général des écoles.

Il faut noter que les arguments mis de l'avant par nos informateurs reproduisent textuellement les considérations contenues dans les mémoires qui ont été présentés au ministère de

l'Education sur cette question par les associations de pastorale.

Deux responsables régionaux de la pastorale font remarquer que cette question revêt une importance relative.

> "Peu importe à qui la pastorale est rattachée pourvu que l'action pastorale puisse se faire librement".

> "Il faudrait connaître la description des tâches qui sont effectuées dans les motifs mis de l'avant. Ce sont là des descriptions de tâches importantes qui doivent être exercées quel que soit le type de rattachement du service de Pastorale dans l'organigramme de la commission scolaire".

Le témoignage d'un responsable régional de pastorale nous fait connaître l'existence d'une distinction entre la pastorale et le service de la Pastorale.

> "Je crois qu'il faut établir une distinction entre la pastorale qui doit être rattachée au directeur général et le service de Pastorale qui doit être intégré aux services aux Etudiants. Une école est essentiellement préparation à la vie. Dans cette école, on va offrir un certain nombre de services aux Etudiants, y compris le service de Pastorale. Elle peut être une véritable école sans qu'elle soit catholique. Et c'est à cause de cet accident qu'on est obligé d'adjoindre un poste de pastorale pour donner cette teinte catholique. Il faut voir ce qui est essentiel dans l'école, et voir que

dans l'école même non-catholique, il puisse y avoir un service de Pastorale. Dans une école catholique vous êtes obligés de mettre cet accident au niveau de la direction générale. C'est à titre accidentel que le directeur de pastorale est conseiller du directeur général. Mais à titre essentiel d'éducateur, il est dans les services aux Etudiants".

II- Au niveau de l'école

a) les différents types de rattachement expérimentés et leurs appréciations

Question: Le service de Pastorale est-il rattaché au principal, au directeur des études, aux services aux Etudiants?

- au principal: 56
- au directeur des études: 0
- aux services aux Etudiants: 8
- abstentions: 4

Appréciations données par des informateurs

. Trois (3) informateurs nous disent que le rôle du pasteur se trouve facilité par un rattachement au principal de l'école. Aucun n'indique en quoi cela est vrai.

. Quatre (4) informateurs nous disent qu'un rattachement du pasteur aux services de la vie étudiante permet à ce dernier "de sensibiliser davantage tout le monde scolaire à la pastorale étant donné son rôle d'animateur et de responsable de la formation humaine".

Remarques

On remarquera ici encore le très petit nombre d'interventions, ce qui nous empêche de porter un jugement d'appréciation sur les situations vécues.

b) le meilleur type de rattachement et les motifs mis de l'avant

Question: Quel rattachement vous paraît répondre le mieux aux responsabilités et aux activités de la pastorale?

- au principal: 55
- au directeur des études: 2
- aux services aux Etudiants: 4
- abstentions: 7

Motifs énoncés par les informateurs

- pour un rattachement au principal

. 27 disent que "la pastorale s'adresse à tout le milieu scolaire et non seulement aux étudiants".

. 15 affirment que "le principal est le grand responsable du caractère chrétien de l'école et que l'aumônier doit collaborer avec lui".

. 6 croient qu'un rattachement au principal "serait en

conformité avec les règlements du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education".

. 5 estiment qu'un rattachement au principal assurerait davantage "l'autonomie de la pastorale".

N.B. Les informateurs qui revendiquent un autre type de rattachement n'indiquent pas les motifs de leur choix.

Remarques

On reprend au niveau de l'école, les arguments déjà énoncés pour revendiquer un rattachement du responsable régional de la pastorale au directeur général des écoles.

Neuf (9) informateurs nous ont révélé que dans "les écoles polyvalentes, le services de la Pastorale a tendance à être rattaché au responsable des services aux Etudiants alors que dans les petites écoles, il est rattaché au principal". Si on se souvient qu'en 1969-1970, il n'y avait en opération que 75 écoles polyvalentes sur un total de 797, on saisit mieux l'importance relative de cette question. Il est assez compréhensible que le plus grand nombre revendique un rattachement au principal de l'école puisque dans le plus grand nombre d'écoles, il n'existe pas de responsable du service de la vie étudiante.

CHAPITRE V

LES RELATIONS ET LES COMMUNICATIONS DE LA PASTORALE

La deuxième partie du questionnaire d'enquête tentait de connaître les types de relations et de communications qu'entretenait la pastorale avec les autres responsables de l'éducation au niveau de la commission scolaire, au niveau de l'école et avec l'extérieur de l'école.

I- Au niveau de la commission scolaire

Question: Pour assumer ses responsabilités, le directeur de pastorale peut-il établir des communications et une collaboration normale avec les personnes suivantes: les commissaires, le directeur général des écoles, le directeur de l'enseignement, le directeur des services aux Etudiants, le directeur du personnel, les principaux d'écoles, les aumôniers d'écoles?

Numéroter à partir de 1 (le plus facilement) jusqu'à 7 (le plus difficilement).

TABLEAU 9

	1	2	3	4	5	6	7	abs.
commissaires:	7	2	2	11	10	9	20	7
directeur général:	26	12	10	8	5	3	0	4

TABLEAU 9 (suite)

	1	2	3	4	5	6	7	abs.
directeur des services aux Etudiants:	7	12	4	3	12	5	4	21
directeur de l'ens.:	10	10	15	8	5	3	3	14
directeur du pers.:	7	2	4	4	9	15	7	20
princ. d'écoles:	8	12	19	10	4	7	3	5
aumôniers d'écoles:	38	9	1	5	0	0	0	15

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- aumôniers d'écoles: 47 mentions
- directeur général: 38 mentions
- directeur de l'enseignement: 20 mentions
- principaux d'écoles: 20 mentions
- directeur des services aux Etudiants: 19 mentions
- directeur du personnel: 9 mentions
- commissaires: 9 mentions

TOTAL: 162 mentions

Remarques

L'importance des communications des directeurs de la pastorale

avec le directeur général par rapport au directeur des services de la vie étudiante correspond à la situation du rattachement de la pastorale dans l'organigramme de la commission scolaire. Il semble en effet, selon nos informateurs, que les communications "sont faciles avec tous mais qu'elles sont moins fréquentes avec certains, compte tenu de la situation de la pastorale dans l'organigramme".

Les nombreuses abstentions sur la nature des communications entre le directeur de la pastorale et le directeur des services de la vie étudiante pourraient peut-être s'expliquer par le fait qu'en plusieurs endroits c'est le directeur général qui assume les tâches du directeur des services de la vie étudiante.

Il faut, bien sûr, noter l'importance des communications entre le directeur de pastorale et ses pasteurs. Il est cependant difficile d'interpréter les 15 abstentions à cette question.

II- Au niveau de l'école

Question: Pour assumer ses responsabilités, l'aumônier de l'école peut-il établir des communications et une collaboration normale avec les personnes suivantes?

Numéroter à partir de 1 (le plus facilement) jusqu'à 6 (le plus difficilement).

TABLEAU 10

	1	2	3	4	5	6	abs.
principal:	31	24	6	3	1	1	2
directeur de l'enseignement:	6	4	18	14	9	2	15
chef de département:	6	1	16	12	10	7	16
directeur des serv. aux Etudiants:	5	7	10	12	7	4	23
directeur des serv. administratifs:	4	0	2	2	12	28	20
directeur de pastorale:	38	22	2	1	0	0	5

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- directeur de pastorale: 60 mentions
- principal: 55 mentions
- directeur des services aux Etudiants: 12 mentions
- chef d'équipe: 10 mentions
- directeur des services administratifs: 4 mentions

TOTAL: 141 mentions

Remarques

Ici encore, l'importance des communications des pasteurs scolaires avec le principal par rapport au directeur des services de la vie étudiante correspond à la situation du rattachement du service de la Pastorale dans l'organigramme de l'école. Les nombreuses abstentions sur les communications des pasteurs avec le directeur des services aux Etudiants s'expliqueraient par le fait que dans la grande majorité des écoles, cette responsabilité est assumée par le principal lui-même. Enfin, il semble que le travail d'équipe entre les pasteurs et le directeur de pastorale soit assez bien suivi.

III- Communications avec l'extérieur

Question: Y a-t-il des communications établies entre les aumôniers des écoles, le service régional de la pastorale et l'organisme diocésain de pastorale à propos des sujets suivants?

Numéroter à partir de 1 (le sujet le plus privilégié) jusqu'à 7 (le moins privilégié).

TABLEAU 11

	1	2	3	4	5	6	7	abs.
pour la circulation normale de l'information:	39	11	6	1	2	3	2	4

TABLEAU 11 (suite)

	1	2	3	4	5	6	7	abs.
pour une réflexion sur: - les objectifs de la past. scol.:	29	19	9	5	4	1	2	4
- la pédagogie et les méthodes d'action:	3	7	5	10	12	10	9	11
- le choix des activités de past.:	5	8	5	13	5	10	9	10
- l'intégration à la past. d'ensemble:	8	6	7	7	13	7	11	8
- le perfectionnement du personnel de pastorale:	4	5	10	7	10	14	5	12
- la nomination du personnel de pastorale:	11	9	12	6	4	4	12	9

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- pour la circulation normale de l'information: 50 mentions
- pour une réflexion sur les objectifs de la pastorale scolaire: 42 mentions
- pour la nomination du personnel de pastorale: 20 mentions
- pour l'intégration à la pastorale d'ensemble: 14 mentions
- pour le choix des activités: 13 mentions
- pour une réflexion sur la pédagogie et les méthodes: 10 mentions
- pour le perfectionnement du personnel: 9 mentions

TOTAL: 158 mentions

Remarques

Ce tableau nous apparaît signifier trois choses:

- Les relations sont nombreuses pour les échanges d'information et la définition des objectifs de la pastorale scolaire.

- Une responsabilité importante est laissée aux responsables locaux des services de la Pastorale en ce qui concerne la pédagogie de l'action pastorale.

- Les communications entre les responsables de la pastorale à l'école et ceux des diocèses pour la nomination du personnel sont moins importantes que le laissait entendre le chapitre III.

Conclusion

Les trois tableaux que nous venons d'étudier sont assez difficiles à interpréter. Il semble, en effet, au dire de dix (10) de nos informateurs, que la question établissait une confusion entre "l'ordre des relations interpersonnelles et l'ordre des relations fonctionnelles dans l'organigramme".

CHAPITRE VI

LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE LA PASTORALE

La question du financement et de la gestion de la pastorale scolaire abordée dans ce chapitre, a fait l'objet de sept (7) questions. Ces questions nous fournissent des informations sur le montant qui est affecté à la pastorale, sur la transférabilité et la gestion de ces montants.

I- Le financement de la pastorale

Nous inspirant de l'entente signée entre le ministère de l'Education et l'Episcopat du Québec, qui admettait aux fins de subventions d'équilibre budgétaire un montant maximum de $11 par élève pour les dépenses du service de la Pastorale effectivement encourues par une commission scolaire, nous voulions savoir dans quelle mesure ce montant maximum était atteint et s'il était suffisant.

a) le montant maximum

Question: Disposez-vous de la totalité de votre budget pour les besoins de la pastorale?

Réponses: oui: 48

non: 17

abstentions: 3

Remarques

1. Parmi les 48 informateurs qui nous affirment disposer de la totalité de leur budget, un certain nombre nous font remarquer qu'une partie de ce montant est toutefois affectée à des fins particulières.

   a) Dans 3 commissions scolaires, le "budget de la pastorale soutient l'enseignement religieux (animation, coordination, secrétariat, audio-visuel").

   b) 11 commissions scolaires versent un "montant équivalent à $1.25 par élève à l'Office diocésain d'éducation chrétienne pour payer des services tels que: formation des aumôniers, élaboration de programmes de pastorale".

2. Il nous apparaît intéressant de souligner une intervention particulière d'un de nos informateurs:

> "Dans une perspective d'intégration du service de Pastorale à la commission scolaire régionale, il serait irréaliste et non-évangélique d'avoir comme objectif de dépenser $11 per capita. Ce qui compte, c'est de donner les meilleurs services possibles dans le contexte qui est le nôtre et avec les moyens qui sont les nôtres".

3- Il est important de noter les raisons qui font que certaines commissions scolaires épuisent le maximum admissible aux subventions d'équilibre budgétaire.

a) Dans 6 commissions scolaires, les pasteurs et les animateurs de pastorale laïcs ont parité de salaire avec les enseignants.

b) Dans les autres commissions scolaires, les salaires des pasteurs ne sont plus de $3900, mais de $5500 et plus. Dans ces commissions scolaires on s'est efforcé de respecter la ratio 1/600.

b) <u>montant suffisant</u>

<u>Question</u>: Votre budget est-il suffisant pour assurer les opérations normales du service de la Pastorale?

<u>Réponses</u>: 48 commissions scolaires affirment qu'il est suffisant;

18 commissions scolaires affirment qu'il est insuffisant;

2 commissions scolaires n'ont pas répondu.

Remarques

1. Plusieurs des 48 informateurs qui nous disent que le budget de la pastorale est suffisant ajoutent un ensemble de considérations qui en arrivent à dire que ce budget est insuffisant parce que:

> "Nous manquons de personnel ... Il serait insuffisant si on devait appliquer la norme prévue de 1 aumônier par 600 élèves" (8 interventions).

> "Les aumôniers ont un salaire très peu élevé ... Il serait insuffisant si les animateurs-prêtres avaient parité de salaire avec les enseignants" (32 interventions).

> "Des projets présentés comme nécessaires sont souvent refusés" (2 interventions).

> "On ne peut engager des animateurs laïcs" (2 interventions).

2. Parmi les 18 informateurs qui affirment que le budget de la pastorale est insuffisant, 7 nous indiquent les causes:

- le trop petit nombre d'élèves

  3 nous disent que "leur commission scolaire reçoit un trop petit nombre d'élèves".

- le soutien de la pastorale de l'élémentaire

  3 nous disent que "la pastorale doit payer des salaires aux adjoints et aux experts de l'élémentaire".

- le transport scolaire

  Enfin, un unformateur signale l'obligation pour la pastorale de "payer le transport des élèves pour des activités de pastorale en dehors de l'horaire".

Enfin, soulignons ce commentaire d'une portée plus générale que nous livre un informateur:

> "Nous croyons que la pastorale a un traitement normal dans les circonstances financières de la province. Nous sommes pour le plafonnement des salaires des aumôniers. Il doit y avoir une part de gratuité dans leur travail".

Conclusion

Il semble donc que la très grande majorité de nos informateurs jugent insuffisant le budget de la pastorale. Et sur cette question, il nous apparaît intéressant de souligner la remarque suivante qui nous est faite par un responsable régional de la pastorale scolaire:

> "On pourra toujours dire que le budget de la pastorale, comme celui de tout autre service d'ailleurs, est insuffisant par rapport à un idéal absolu. Il y aurait donc lieu de réviser toute cette question à la lumière du contexte socio-économique".

Il semble que les causes majeures de cette insuffisance du budget de la pastorale soient l'augmentation des salaires et le désir de respecter la ratio aumônier-élèves préconisée par l'entente (1/600). Si on veut maintenir la ratio 1/600 tout en augmentant les salaires des animateurs et en conservant une norme pour les services de Pastorale aux étudiants, il y a risque de défoncer le maximum prévu.

II- La transférabilité

Question: Lorsqu'une partie du budget est transférée à d'autres services, êtes-vous consultés ou informés?

Consultés: oui: 20

non: 11

Informés: non: 5

Nous avions déjà constaté que, dans 17 commissions scolaires, la pastorale scolaire ne disposait pas de la totalité de son budget. Ce fait laissait entendre que le principe de la transférabilité des budgets entre les postes du groupe I était appliqué dans ces 17 commissions scolaires. Cependant, 20 responsables de la pastorale nous disent qu'ils sont consultés quand il y a transfert d'une partie de leur budget à d'autres services tandis

que 11 nous disent ne pas l'être. Parmi ces 11 responsables, 5 nous disent ne pas en être informés.

Il est difficile de rendre compte de ces affirmations. Il semblerait que, dans 48 commissions scolaires, la pastorale pourrait disposer de la totalité de son budget mais qu'un nombre plus restreint épuiserait effectivement ce montant maximum.

Sur cette question de transférabilité des budgets, un informateur nous fait la remarque suivante:

> "Il importe que le Ministère définisse une politique et non seulement des mécanismes d'application d'une politique de transférabilité des budgets".

> "Ce qui se passe dans la pratique est différent de la politique du Ministère sur la transférabilité des budgets. Il faudrait préciser cette politique et informer les administrateurs des commissions scolaires".

Ces quelques interventions semblent vouloir affirmer qu'en certains endroits, on applique le principe de la transférabilité des budgets avant toute évaluation des besoins de la pastorale. Ainsi donc, le principe de la transférabilité des budgets serait appliqué dans 31 commissions scolaires. Dans 17 de ces commissions scolaires, il serait appliqué automatiquement sans évaluation des besoins de la pastorale.

III- La gestion du budget de la pastorale

Question: Qui, en pratique, est responsable de la gestion du budget du service de la Pastorale de la commission scolaire?

Réponses:

le directeur de pastorale:	52
le directeur des services de la vie étudiante:	4
le secrétaire-trésorier:	6
l'organisme diocésain d'éducation:	4

1 commission scolaire n'a pas répondu

A notre point de vue, la gestion d'un budget comporte deux questions importantes: les prévisions budgétaires et le contrôle des dépenses. Nous avons donc deux sous-questions pour obtenir plus d'informations sur cette question.

Prévisions budgétaires

Question: Qui, en pratique, établit pour votre service la répartition des sommes selon les postes budgétaires (prévisions budgétaires)?

Réponses:

le directeur de pastorale:	39
le directeur de pastorale et le secrétaire-trésorier:	8

le directeur de pastorale et le directeur des services de la vie étudiante:	3
le directeur de pastorale et le directeur diocésain d'éducation:	5
le directeur de pastorale et les aumôniers:	6
l'administration de la régionale:	5
la direction pédagogique:	2

Contrôle des dépenses

Question: Qui, en pratique, approuve les dépenses du service de la Pastorale (contrôle des dépenses)?

Réponses:

le contrôleur de la commission scolaire:	6
le directeur des services de la vie étudiante:	6
le secrétaire-trésorier:	10
le directeur de la pastorale:	27
tous ensemble:	3

4 commissions scolaires n'ont pas répondu

Remarques

Nos lecteurs auront sans doute en note les données de ces trois tableaux. Lorsqu'on nous dit que 52 directeurs de pastorale sont responsables de la gestion de leur budget, que veut-on dire si 13 de ceux-là n'établissent pas les prévisions budgétaires et que 25 n'en contrôlent pas les dépenses?

Il est intéressant d'apprendre que, dans 4 commissions scolaires, c'est l'organisme diocésain d'éducation qui est responsable de la gestion du budget de la pastorale. Ces 4 informateurs nous affirment que leur "commission scolaire verse à cet organisme diocésain la totalité du budget de la pastorale".

Sur cette question, citons cette observation d'un responsable de pastorale:

> "Ces procédures administratives et de gestion dans les commissions scolaires ne sont pas claires ... Il faudrait faire une éducation des administrateurs. Les procédures sont compliquées et ne sont pas uniformes d'une commission scolaire à l'autre".

Conclusion

Une première observation se dégage des données que nous venons de compiler. Le montant maximum admissible aux subventions d'équilibre budgétaire n'est pas utilisé dans quelques 31 commissions scolaires. Pourtant la très grande majorité de nos informateurs soutiennent que le montant utilisé est insuffisant pour les opérations normales de la pastorale. Ceci laisserait entendre que le principe de transférabilité des postes budgétaires est appliqué au détriment de la pastorale avant une évaluation des besoins de son fonctionnement normal.

Il faut noter que cette insuffisance budgétaire s'explique aussi par le désir d'augmenter le personnel et les salaires de ce personnel.

Enfin, rappelons que ces données nous révèlent une situation nouvelle: la remise de la gestion du budget de la pastorale entre les mains des autorités diocésaines.

Il semblerait que le mode de financement de la pastorale par une norme per capita de $11 ne satisfait à peu près personne. Cette norme serait dépassée si on continue de l'associer avec une ratio pasteur-élèves de 1/600 et la nécessité de réajuster les salaires de ce personnel au coût grandissant de la vie.

CHAPITRE VII

LA SITUATION MATERIELLE DE LA PASTORALE

Quelques questions nous ont fourni des renseignements sur les conditions matérielles d'intégration de la pastorale au niveau de la commission scolaire et au niveau des écoles.

I- Au niveau de la commission scolaire

Question: Disposez-vous?

- d'un bureau réservé au service de la Pastorale:

oui: 60

non: 6

abstentions: 2

- d'un équipement normal de bureau:

oui: 63

non: 3

abstentions: 2

- d'un service d'impression:

oui: 52

non: 14

abstentions: 2

- d'un service de diffusion:

oui: 46

non: 20

abstentions: 2

- d'une documentation spécialisée en pastorale:

oui: 54

non: 12

abstentions: 2

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. Dans 3 commissions scolaires, il y a un bureau central à l'Office diocésain d'Education chrétienne.

. La majorité de nos informateurs nous signalent que les services d'impression et de diffusion sont des services communs à tous les secteurs d'activités de la commission scolaire.

II- Au niveau des écoles

Question: . Dans combien d'écoles dispose-t-on d'un bureau:

pour chaque aumônier à plein temps:

CSR: 314

pour chaque aumônier à plein temps: (suite)

CS non-R.:	126
TOTAL:	440

pour chaque animateur laïc à plein temps:

CSR:	60
CS non-R.:	2
TOTAL:	62

pour l'ensemble des aumôniers et animateurs laïcs à temps partiel (bureau commun):

CSR:	175
CS non-R.:	8
TOTAL:	183

- Dans combien d'écoles dispose-t-on d'un local pour les activités pastorales:

CSR:	192
CS non-R.:	8
TOTAL:	200

- Sur ce nombre, combien sont réservés exclusivement aux activités pastorales?

CSR:	124
CS non-R.:	12
TOTAL:	136

de documentation pastorale:

CSR:	303
CS non-R.:	26
TOTAL:	329

. Dans combien d'écoles y a-t-il un oratoire?

CSR:	102
CS non-R.:	3
TOTAL:	105

. En général, disposte-t-on de moyens d'impression des documents nécessaires à la pastorale?

par le service régional de Pastorale:

CSR:	13
CS non-R.:	12
TOTAL:	25

par les services rézionaux de l'école:

CSR:	43
CS non-R..	10
TOTAL:	53

. Dans combien d'écoles dispose-t-on?

des moyens audio-visuels:

CSR:	349
CS non-R.:	30
TOTAL:	379

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. 16 informateurs nous disent que dans leurs commissions scolaires les locaux de pastorale sont inexistants à cause d'une pénurie de locaux dans la régionale.

. Dans 6 commissions scolaires on a modifié les oratoires en salons de pastorale accueillants et multifonctionnels; 3 souhaitent faire de même.

. 4 commissions scolaires possèdent un local à l'extérieur de l'école (maison de campagne).

. 8 informateurs nous disent que dans les écoles polyvalentes les locaux de pastorale sont adéquats et fonctionnels.

. Une partie importante de nos informateurs (25) se disent insatisfaits de la situation matérielle de la pastorale scolaire. Six (6) d'entre eux se plaignent que leurs commissions sco-

laires considèrent les locaux de pastorale avec les "mêmes critères que les locaux des autres disciplines sans saisir l'importance du climat préalable à la catéchèse et à la pastorale".

Remarques

1. Salons de pastorale

   Ces données nous révèlent que 6 commissions scolaires ont transformé les oratoires en salons de pastorale multifonctionnels. D'autres informations recueillies auprès des pasteurs, des directeurs généraux et des principaux nous indiquent que cette situation est beaucoup plus généralisée.

2. Maison de campagne

   Quelques informateurs (4) nous ont indiqué que leurs commissions scolaires possédaient une maison de campagne pour les activités pastorales en dehors de l'école. Encore ici, les informations recueillies auprès de d'autres informateurs nous indiquent qu'un nombre beaucoup plus important de commissions scolaires possèdent de telles maisons de campagne.

3. Techniques audio-visuelles

   Les chiffres nous révèlent une sensibilisation relativement grande des pasteurs scolaires aux techniques audio-visuelles. Cependant, nos informateurs nous disent que les documents audio-visuels

utilisés par les pasteurs sont la propriété personnelle des individus et que, par ailleurs, les commissions scolaires mettent très peu d'instruments audio-visuels à leur disposition.

Conclusion

La situation matérielle de la pastorale semble être très satisfaisante au niveau de la commission scolaire. Au niveau de l'école, 25 informateurs sur 68 se disent insatisfaits à cet égard.

Deux tendances semblent vouloir progressivement se généraliser: la transformation des oratoires en salons de pastorale multifonctionnels et l'acquisition ou la location de maisons de campagne pour les activités pastorales en dehors de l'école.

CHAPITRE VIII

PASTORALE ET ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Dans ce dernier chapitre nous étudierons la nature des relations entre la pastorale et l'enseignement religieux.

Question: En général, dans votre commission scolaire, quel mode d'action la pastorale privilégie-t-elle auprès des professeurs d'enseignement religieux?

Numéroter à partir de 1 (le mode d'action principal) jusqu'à 4 (le mode d'action le moins employé).

TABLEAU 12

	1	2	3	4	abs.
rencontres individuelles:	20	24	13	8	2
rencontres avec l'équipe des professeurs d'ens. rel.:	39	23	3	0	2
aide technique (biblio., collaboration à la prépar. des cours.:	4	14	32	15	2
participation aux cours d'ens. rel.:	3	6	17	37	4

Ce tableau nous donne les concentrations suivantes:

- rencontres avec l'équipe des professeurs d'enseignement religieux: 62 mentions

- rencontres individuelles: 44 mentions
- aide technique: 18 mentions
- participation aux cours d'ens. rel.: 9 mentions

TOTAL: 133 mentions

Remarques

Il faut noter la fréquence de la participation des pasteurs scolaires aux travaux de l'équipe des professeurs d'enseignement religieux. Mais de quelle nature est cette collaboration: facile ou difficile?

Question: En général, la collaboration entre les pasteurs scolaires et les professeurs d'enseignement religieux est-elle?

1. impossible
2. très difficile
3. assez difficile
4. assez facile
5. très facile

. Impossible: 1

Un informateur nous informe que cette collaboration est impossible parce que "tout se passe incognito et les pasteurs sont obligés d'accepter les choses telles qu'elles sont".

. Assez difficile: 15

Dans 15 commissions scolaires il semble que cette collaboration est assez difficile à réaliser.

Nos informateurs nous indiquent plusieurs raisons qui rendent compte de cette situation:

- pour 13 d'entre eux, c'est qu'il n'y a pas "d'objectifs communs autour de programmes communs" et "un excès d'autonomie des uns par rapport aux autres".

- pour un autre cette difficulté provient d'une "absence de coordination au niveau de la commission scolaire".

Ces mêmes informateurs nous signalent aussi d'autres raisons:

- "Il y a une ambiguïté sur la responsabilité des pasteurs au sujet de l'enseignement religieux; un manque de clarification sur le rôle de l'aumônier à l'école".

- "Plusieurs conçoivent l'enseignement religieux comme une activité exclusivement pédagogique; ils manquent de sens social, ils sont instables et individualistes".

- "Certains aumôniers ont peur parce qu'ils ne sont pas spécialisés et ne connaissent pas les programmes".

. Assez facile: 28

28 informateurs estiment que cette collaboration entre pasteurs et professeurs d'enseignement religieux est assez facile.

Pour 19 informateurs cette collaboration est rendue assez facile grâce "au travail d'équipe autour de programmes et d'objectifs communs".

Pour d'autres, soit 8 informateurs, c'est que "les professeurs prennent part aux activités pastorales organisées par les aumôniers".

Enfin, un informateur estime que le fait que "les catéchètes sont stables et à plein temps" rend cette collaboration assez facile.

. Très facile: 24

Dans 24 commissions scolaires, des "rencontres fréquentes et faciles" en raison "des bonnes relations personnelles" font que cette collaboration entre pasteurs et professeurs d'enseignement religieux est très facile.

Remarques

On constate que c'est la possibilité d'un travail d'équipe autour de programmes et d'objectifs communs qui rend la collaboration assez facile dans un nombre important de commissions scolaires, soit 28 sur 68. Par contre, c'est cette absence "d'objectifs communs autour de programmes communs" qui rend cette collaboration assez difficile dans 13 autres commissions scolaires. Pour les 3 autres, c'est l'absence de coordination au niveau de la commission scolaire qui rend cette collaboration impossible dans un cas et assez difficile dans les 2 autres cas.

Toutes ces constatations nous invitent à penser que la question des relations entre la pastorale scolaire et l'enseignement religieux demeure présente.

Rappelons cependant que le mouvement d'une intégration de l'enseignement religieux à la pastorale est déjà commencé dans plus de 16 commissions scolaires pour l'année académique 1970-1971.

Question particulière:

Le pasteur-professeur

Question: Dans votre commission scolaire, combien ya-t-il

d'aumôniers qui partagent leur temps entre le travail de pastorale et l'enseignement dans les classes de leur école (enseignement religieux ou autre)?

Réponses: Il y a 37 pasteurs qui partagent leur temps entre le travail de pastorale et l'enseignement.

Ces 37 pasteurs se répartissent dans 17 commissions scolaires.

Dans 40 commissions scolaires, il y en n'a pas; dans les 11 autres, nous ne savons pas.

Informations supplémentaires recueillies par les questions ouvertes

. Les raisons qui ont motivé des pasteurs à assumer une charge d'enseignement religieux sont:

- pour 3 d'entre eux, c'est "pour favoriser la promotion de l'éducation de l'enseignement religieux qui devient une tâche plus facile pour les catéchètes".

- 5 estiment que c'est là un bon moyen d'assurer une meilleure intégration du pasteur à l'école.

- Enfin, pour 2 autres, c'est pour permettre "d'avoir un meilleur salaire".

Remarques

Des informations plus précises de la part de quelques responsables de la pastorale nous laissent entendre que ces pasteurs sont professeurs d'enseignement religieux pour la plupart. Il y a donc là un autre indice de collaboration étroite de la pastorale et de l'enseignement religieux. Il semble que ce soit là une expérience passagère qui tend à disparaître dans 10 des 17 commissions scolaires où on a fait cette expérience.

Conclusion

En dépit de ses limites, l'investigation entreprise auprès des responsables régionaux de la pastorale scolaire nous fournit un certain nombre de données qui, jointes à l'ensemble de notre étude, contribueront à donner une meilleure connaissance de la situation de la pastorale scolaire au niveau secondaire.